



Doc. 16351

25 février 2026

Mesures de lutte contre l'augmentation des violences sexuelles et domestiques à l'égard des enfants et des femmes en Europe

Proposition de résolution

déposée par Mme Birgit BESSIN et d'autres membres de l'Assemblée

Cette proposition n'a pas été examinée par l'Assemblée et n'engage que ses signataires

D'après les données du Service statistique ministériel de la sécurité intérieure (SSMSI), le nombre de victimes de violences sexuelles en France en 2024 a augmenté de 7 % par rapport à l'année précédente, ce qui représente 122 600 victimes, et les viols et tentatives de viol ont augmenté de 9 %. Entre 2016 et 2024, le nombre de victimes de violences sexuelles a plus que doublé.

En Allemagne, le nombre d'affaires de pornographie mettant en scène des enfants ou des jeunes sur internet a doublé entre 2020 et 2022, pour atteindre 48 821 cas. En 2022, 15 520 cas d'abus sexuels sur des enfants ont été enregistrés. Le nombre de viols, d'agressions sexuelles et d'agressions sexuelles particulièrement graves recensés par la police a quasiment doublé entre 2014 et 2024, s'élevant à 13 320 cas.

La publication de ces faits est bienvenue. Ce n'est qu'en nommant le problème que nous pourrions trouver une solution durable. Les États membres du Conseil de l'Europe devraient publier des statistiques détaillées à ce sujet afin que l'Assemblée parlementaire puisse examiner la situation en matière de sécurité (ou d'insécurité) et formuler des recommandations sur les bonnes pratiques à mettre en œuvre.

En outre, l'Assemblée devrait appeler les États membres à améliorer la formation et l'équipement de la police et des autorités judiciaires pour lutter contre les violences sexuelles; à veiller à ce que les victimes de violences sexuelles bénéficient d'un accès rapide et effectif à des voies de recours judiciaires, à des mesures de protection adéquates et à la meilleure assistance médicale et psychologique possible; à débattre de manière transparente, à titre prioritaire et avec la participation du public, des raisons de la hausse des violences sexuelles et à tirer des conclusions politiques ambitieuses afin de combattre les causes profondes de ce phénomène. L'Assemblée devrait également insister sur l'importance de la sécurité internationale ainsi que de la coopération et de l'échange de données entre les États membres afin de soutenir la lutte contre les violences sexuelles.

Signé (voir au verso)



Signé:

BESSIN Birgit, Allemagne, CEPA
BALTEN Adam, Allemagne, CEPA
BRABANDERE Bob, De, Belgique, CEPA
DIAS PINTO Ricardo, Portugal, CEPA
ĐORĐEVIĆ Vladimir, Serbie, CEPA
DUMITRESCU Cristina Gabriella, Roumanie, CEPA
FÜRST Susanne, Autriche, CEPA
GEVORGYAN Armen, Arménie, CEPA
GRAF Martin, Autriche, CEPA
HOLLIK István, Hongrie, CEPA
JABŁOŃSKI Paweł, Pologne, CEPA
JÄCKEL Sandra, Autriche, CEPA
KAUFMANN Malte, Allemagne, CEPA
KEMPF Martina, Allemagne, CEPA
KÖHLER Achim, Allemagne, CEPA
LAMELY Pierre, Allemagne, CEPA
MARTEL Johann, Allemagne, CEPA
MITREA Dumitrina, Roumanie, CEPA
NATALUKHA Dmytro, Ukraine
RUBBESTAD Michael, Suède, CEPA
SCHOOS Alexandra, Luxembourg, CEPA
TIBLOM Victoria, Suède, CEPA
WIECHEL Markus, Suède, CEPA